

2017_CT2_247

OBJET : Motion en faveur d'une majoration complète des attributions de compensation aux communes du Territoire du Pays d'Aix

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture de la motion ci-jointe.

MOTION AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources

Finances

■ Séance du 11 mai 2017

■ Motion en faveur d'une majoration complète des Attributions de Compensation aux communes du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire la motion suivante :

Historiquement la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'était engagée dans une démarche forte de solidarité en instituant une Dotation de Solidarité Communautaire à destination de ses communes membres.

Ainsi par délibération n°2014_A243 la Communauté du Pays d'Aix a doté ses communes membres d'une Dotation de Solidarité Communautaire 2015 d'un montant de 3,5 Millions d'€uros.

Cette première délibération a été suivie en fin d'année 2015 d'une seconde délibération n°2015_A282 qui a procédé à un versement supplémentaire de 4 168 600 €.

En 2016, le régime des Dotations de Solidarité Communautaire étant devenu caduque avec la création de la Métropole, celle-ci a proposé d'allouer en lieu et place des DSC une subvention imputée sur le compte 657341 au profit des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix.

Dans un premier temps, cette voie nous a permis d'alimenter correctement les finances des communes bénéficiaires qui ont budgété ces recettes sur l'exercice 2016. En outre, cela était complètement justifié car ces fonds étaient nécessaires au bon équilibre des budgets communaux et qu'il ne pouvait y avoir de rupture par rapport aux politiques de soutien aux communes mises en place par les anciens EPCI.

Cette démarche s'inscrivait donc bien dans la droite ligne de l'engagement du Président de la Métropole, vis à vis des Maires, de maintenir à l'identique les reversements communaux.

Ultérieurement par un courrier en date du 14 mars 2017 le Préfet invitait la Métropole à retenir la voie d'une majoration des Attributions de Compensation pour asseoir la régularité de ce dispositif de reversement aux communes. Sur le fond, cette solution technique semble pertinente mais elle ne saurait toutefois aboutir à une mise en œuvre seulement partielle.

En effet, à l'occasion de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Transferts les services métropolitains ont proposé un rapport majorant l'Attribution de Compensation des communes du Pays d'Aix d'un montant de 3,5 millions d'euros. Ce montant a été jugé insuffisant par les représentants du Territoire du Pays d'Aix qui considèrent que la non prise en compte du volume total déstabiliserait maintenant gravement l'équilibre des budgets communaux et créerait une inégalité de traitement par rapport aux territoires qui avaient intégré ces sommes juste avant le passage en métropole.

En d'autres termes, il importe que le Pays d'Aix ne soit pas pénalisé par excès de vertu pour n'avoir réalisé qu'une intégration incomplète dans l'Attribution de Compensation. Dans ces conditions nous souhaitons donc que ces sommes viennent abonder pour la totalité de leur volume le montant de l'Attribution de Compensation qui serait ainsi réévalué.

Afin de ne pas déstabiliser le bon équilibre des budgets communaux par rapport à l'année précédente, les Maires du Territoire Pays d'Aix sollicitent une augmentation complète de l'Attribution de Compensation initialement prévue à 3,5 M€ pour la porter à 7 668 600 €.

Il est déterminant que le montant versé en 2017 et les années suivantes corresponde exactement au montant de DSC constaté au Compte Administratif 2015 et à celui versé par la Métropole en 2016.

Cette démarche s'inscrit donc bien dans la droite ligne de l'engagement vis à vis des Maires de maintenir à l'identique les reversements communaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de majorer lors de ses prochaines séances le montant attribué aux communes du Territoire du Pays d'Aix.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Adopte la motion tendant à majorer de façon complète les Attributions de Compensation de 7 668 600 € ;

Souhaite que ces montants soient reconduits sur les exercices 2017 et suivants.

DSC 2015	2014-A243	2015-A282	Total
AIX EN PROVENCE	1 162 957	1 385 115	2 548 072
BEAURECUEIL	7 386	8 797	16 182
BOUC BEL AIR	102 358	121 911	224 269
CABRIES	78 199	93 137	171 336
CHATEAUNEUF LE ROUG	18 512	22 048	40 560
COUDOUX	28 600	34 063	62 663
EGUILLES	67 791	80 741	148 532
FUVEAU	66 430	79 120	145 550
GARDANNE	191 352	227 905	419 257
GREASQUE	31 065	36 999	68 064
JOUQUES	74 445	88 666	163 110
LA ROQUE D'ANTHERON	53 748	64 015	117 764
LAMBESC	90 386	107 652	198 038
LE PUY STE REPARADE	48 679	57 978	106 658
LE THOLONET	17 055	20 313	37 368
LES PENNES MIRABEAU	147 190	175 308	322 498
MEYRARGUES	48 876	58 213	107 089
MEYREUIL	60 659	72 246	132 905
MIMET	48 781	58 100	106 881
PERTUIS	149 220	177 725	326 945
PEYNIER	34 175	40 704	74 879
PEYROLLES	52 174	62 141	114 315
PUYLOUBIER	40 669	48 437	89 106
ROGNES	43 280	51 548	94 828
ROUSSET	82 823	98 645	181 469
SIMIANE COLLONGUE	49 752	59 257	109 009
SAINT ANTONIN SUR B	10 261	12 221	22 482
SAINT CANNAT	53 461	63 674	117 135
SAINT ESTEVE JANSON	4 770	5 681	10 451
SAINT MARC JAUMEGAF	15 096	17 979	33 075
SAINT PAUL LEZ DURAN	20 093	23 931	44 023
TRETS	103 611	123 404	227 015
VAUVENARGUES	26 602	31 684	58 286
VENELLES	57 765	68 800	126 565
VENTABREN	42 187	50 245	92 432
VITROLLES	369 594	440 197	809 790
TOTAL	3 500 000	4 168 600	7 668 600

OBJET : Motion en faveur d'une majoration complète des attributions de compensation aux communes du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur la motion

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_247- DE Date de télétransmission : 30/05/2017 Date de réception préfecture : 30/05/2017
